



Lettre de reconnaissance de l'Association des retraitées et des retraités du Cégep de Saint-Hyacinthe et des services rendus de part et d'autre.

Parties à la présente :

- a) Le Cégep de Saint-Hyacinthe ci-après nommé le Cégep et représenté par le directeur général, Roger Sylvestre.
- b) L'Association des retraitées et des retraités du Cégep de Saint-Hyacinthe ci-après nommée l'ARRC et représentée par le président, Bernard Boyer.
 - Considérant la création de l'ARRC le 12 septembre 2008;
 - Considérant la mission de l'ARRC de promouvoir les intérêts du personnel retraité auprès du Cégep, à assurer un lien permanent entre ses membres et à jouer un rôle de conservation de la mémoire du Cégep;
 - Considérant que le Cégep peut, au besoin, recourir au service de l'ARRC pour accomplir des travaux compatibles avec la mission de cette dernière;
 - Considérant que le Cégep a toujours maintenu aux employés retraités certains avantages;

Il est entendu, entre les parties, que :

- a) Le Cégep fournit à l'ARRC un local avec le mobilier requis (ordinateur, imprimante laser, téléphone, classeur, bureau, chaises, etc.) pour le maintien de ses activités;
- b) À la demande du Cégep, l'ARRC peut se voir confier des mandats ponctuels contre rémunération. Par ailleurs, le Cégep ne peut supporter financièrement le fonctionnement général de l'ARRC;

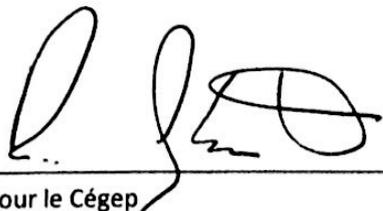
- c) Le Cégep maintient aux employés retraités, certains avantages, notamment :
- L'accès à la bibliothèque, au prêt d'équipement et au centre sportif;
 - La location de salle;
 - La photocopie;
 - L'inscription gratuite aux cours de langues et d'informatique pour les niveaux de base et intermédiaire donnés par la formation continue;
 - L'accès au Portail et à une adresse électronique;
 - La carte d'identité gratuite;
 - La vignette annuelle de stationnement gratuite;
 - L'invitation aux activités sociales et aux activités organisées par le Cégep.

d) Le Cégep offre aux retraités membres de l'ARRC l'assistance gratuite :

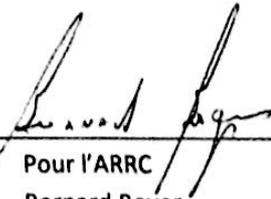
- Aux matchs des Lauréats de la Ligue collégiales AA de Football ;
- Aux matchs des Lauréats de la Ligue collégiale de Hockey ;
- Aux représentations théâtrales présentées au Cégep par les étudiants du programme Interprétation théâtrale ;
- À l'activité « Cégeps en spectacle » (niveau local).

Cette lettre de reconnaissance peut-être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sur avis d'un mois.

Fait à Saint-Hyacinthe le 26 Février 2016



Pour le Cégep
Roger Sylvestre
Directeur général



Pour l'ARRC
Bernard Boyer
Président